

PROPOSITIONS D'EVOLUTION DU ROLE DE LA CLE

La préoccupation première de la CLE doit être de veiller à la mise en œuvre du SAGE et à l'action. Priorité doit donc être donnée à l'action et non à la réalisation de nouvelles études. Par conséquent, les rôles de la CLE pourraient être les suivants :

✓ **Le suivi de la mise en œuvre du SAGE**

Il s'agit du rôle premier que doit assumer la CLE. Il consiste à suivre la traduction effective du contenu du SAGE et mesurer dans quelle mesure les préconisations effectives sont mises en œuvre.

La CLE suit le respect du calendrier de mise en œuvre des préconisations retenues, est force de proposition en cas de difficultés de mise en œuvre, peut mettre en relation les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers potentiels ou enfin, alerte en cas d'éventuels retards.

Pour cela, il peut être proposé aux maîtres d'ouvrage d'informer régulièrement (à un rythme approprié selon chaque maître d'ouvrage) la CLE sur les actions qu'ils vont mettre en œuvre et celles qu'ils ont mises en œuvre dès lors qu'elles sont prévues par le SAGE.

Pour ce faire, la CLE doit mettre en place une fiche d'échanges d'informations avec les maîtres d'ouvrage. Cette fiche (ou tableau de suivi) permettra de savoir ce que les maîtres d'ouvrage ont pu mettre en œuvre et ce qu'ils prévoient de faire concernant le SAGE.

✓ **La facilitation de la mise en œuvre des préconisations du SAGE**

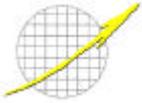
La CLE facilite la mise en œuvre des préconisations du SAGE. Pour cela, elle peut indiquer les actions prioritaires du point de vue du caractère d'urgence de leurs réalisations, des délais nécessaires à leurs traductions effectives ou de la difficulté de leurs mises en œuvre.

Elle peut proposer des plannings de réalisation du contenu du SAGE aidant ainsi les maîtres d'ouvrage à programmer leurs actions.

Elle peut également faciliter l'accès des maîtres d'ouvrage aux financements. Pour y parvenir, elle peut mettre à leur disposition des fiches pratiques indiquant les modalités d'accès aux financements existants pour les différents types d'action devant être mises en œuvre.

Elle est également là pour clarifier les rôles et les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre des préconisations du SAGE. Elle peut également préciser comment certaines actions peuvent être conduites et jouer le rôle de médiateur entre les maîtres d'ouvrage en cas d'incertitude sur les rôles de chacun concernant le SAGE.

Elle est également le porte-parole des acteurs du bassin auprès des instances supérieures (gouvernement, législateur...).



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

Présentation des moyens et outils à déployer :

- réécriture des actions à destination des maîtres d'ouvrage afin de clarifier les résultats attendus et les responsables de la mise en œuvre,
- identification des maîtres d'ouvrage,
- recensement des actions à conduire par maître d'ouvrage et information de celui-ci,
- rédaction de fiches d'aide à destination des maîtres d'ouvrage afin de leurs présenter les financements qu'ils peuvent mobiliser pour réaliser les actions prévues par le SAGE,
- organisation de réunions d'échange avec les maîtres d'ouvrage sur les actions à conduire pour valider les actions à conduire,
- élaboration d'un document de synthèse précisant le calendrier de mise en œuvre des préconisations du SAGE et des responsabilités de chacun,
- organisation de réunions par thème en cas de difficultés de mise en œuvre avec les maîtres d'ouvrage,
- rédaction de fiches d'appui à destination des maîtres d'ouvrage afin de les aider à obtenir les subventions,
- prise en charge du rôle de porte-parole : centraliser les remarques des acteurs de terrain, discuter au sein du bureau de la CLE de ces remarques, discussion au sein de la CLE en tant que de besoin, transmission des remarques aux autorités compétentes par le président de la CLE, assurer un retour vers le terrain des suites données par la CLE,
- aide à la résolution des conflits éventuels en cas de litiges entre maître d'ouvrage (organiser des rencontres, contre propositions, discussion), saisie du bureau en cas de difficultés particulières.

✓ **La communication et l'information**

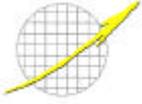
La CLE se doit de communiquer et d'informer sur les résultats obtenus, sur les actions réalisées, les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrage.

Elle doit également être en mesure de répondre aux questions posées par les maîtres d'ouvrage concernant les aspects juridiques du SAGE.

Elle concourt également à faciliter les échanges d'expérience entre maîtres d'ouvrage : diffusion des études et des informations sur les travaux conduits, communication sur les expériences conduites dans d'autres bassins versants.

Elle se tient à disposition des communes pour répondre à leurs questions concernant l'articulation entre les documents d'urbanisme et le SAGE.

Les publics cibles de la CLE sont les partenaires du SAGE (maîtres d'ouvrage et partenaires financiers, les acteurs économiques et les scolaires).



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

Présentation des moyens et outils à déployer concernant le public scolaires :

- financement de prestations de service (animation...) pour le compte des établissements,
- acquisition de matériel pédagogique propre mis à disposition (?),
- subvention à des manifestations (sorties...).

Présentation des moyens et outils à déployer concernant le public des professionnels :

- utilisation de supports existants (lettre agricole...)
- assistance à l'élaboration d'un plan de communication adapté concernant le SAGE.

Présentation des moyens et outils à déployer concernant le public des maîtres d'ouvrage :

- lettre d'information annuelle ciblée sur les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers,
- organisation de journées thématiques (échanges d'expérience) en faisant participer des personnes extérieures au bassin,
- réunions locales permettant de présenter des bilans et des informations sur la portée du SAGE au niveau local,
- site internet (à plus long terme),
- guide pratique sur le SAGE (lien entre documents d'urbanisme et le SAGE) destiné aux maires notamment,
- SIG (Système d'Information Géographique)

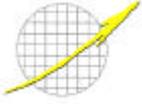
✓ **L'évaluation du SAGE**

La CLE a la responsabilité de mesurer et d'apprécier les résultats obtenus en terme de gestion qualitative, quantitative et de gestion des milieux.

Si elle doit laisser suffisamment de temps pour que les efforts consentis puissent avoir les effets espérés, l'évaluation doit permettre de mettre en évidence les résultats obtenus qui peuvent être portés à connaissance des différents publics cibles. L'évaluation s'inscrit dans une perspective de communication et d'information.

Présentation des moyens et outils à déployer :

- gestion d'un système d'indicateurs,
- définition du protocole de renseignement des indicateurs et définition des responsabilités de chacun,
- acquisition d'outils adaptés (SIG ?),
- bilan régulier présenté en bureau puis en CLE.



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

✓ **L'actualisation du SAGE**

La CLE a la responsabilité d'actualiser le SAGE en fonction des résultats obtenus, des difficultés rencontrées ou de l'évolution du cadre réglementaire. La priorité doit être laissée à la mise en œuvre du SAGE avant toute actualisation du SAGE.

L'actualisation du SAGE nécessite la mise en place d'un outil de gestion documentaire (abonnements, colloques...).

✓ **La préservation de la cohérence d'ensemble**

La CLE est la garante du maintien de la cohérence de bassin qu'a permis de faire émerger le processus d'élaboration du SAGE. Pour ce faire, il lui appartient :

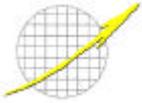
- de mettre en relation les acteurs du bassin versant
- d'organiser des débats,
- de favoriser les échanges d'information sur les études et les actions conduites sur le bassin versant par les maîtres d'ouvrage,
- de se tenir informée sur les réalisations des différents maîtres d'ouvrage,
- de veiller à la cohérence de la communication déployée sur la mise en œuvre du SAGE,
- d'assurer la cohérence des études réalisées sur le bassin versant,
- de rechercher une cohérence avec les services de l'Etat.

Concrètement, des réunions thématiques seront organisées régulièrement. Ces réunions rassembleraient certains acteurs du bassin et se réuniraient une fois par an. Six thèmes pourraient être identifiés.

Ces rencontres ont pour but de suivre la réalisation des actions prévues par le SAGE et de donner un avis sur les cahiers des charges présentés par les maîtres d'ouvrage qui le souhaitent.

✓ **La maîtrise d'ouvrage**

Si ce n'est pas le rôle que la CLE doit privilégier, elle est maître d'ouvrage pour la conduite d'actions de communication et la création de supports spécifiques.



QUESTIONS NON TRANCHEES

Ces différentes questions sont demeurées en suspens lors de la réunion du 21 novembre qui a rassemblé les acteurs du bassin. Certaines de ces questions font l'objet de dissensions et de confrontations.

✓ **Le contrôle de la mise en œuvre du SAGE**

- le contrôle de la bonne application du SAGE,
- la surveillance, l'avertissement et la sensibilisation des acteurs du bassin en cas de comportements contraires au SAGE,
- la saisine des autorités en cas de non respect du SAGE,
- le suivi de l'application du cadre réglementaire

✓ **Le suivi de la cohérence sur le bassin**

- le suivi de la cohérence des actions conduites sur le bassin (hors SAGE) et le SAGE : auto saisine ou non de la CLE ?

✓ **L'appui aux maîtres d'ouvrage**

- le montage de dossiers pour le compte de maîtres d'ouvrage

✓ **L'interprétation stricte du SAGE**

- la relecture du SAGE en cas de questions posées à la CLE
- le conseil et l'avis aux maîtres d'ouvrage sur la mise en œuvre des actions prévues ou non par le SAGE

✓ **Les avis sur la compatibilité avec le SAGE**

- avis sur la compatibilité entre l'autorisation d'installations classées et le SAGE
- avis sur la compatibilité entre le SAGE et les PLU, les permis de construire
- discussion au sein de la CLE en cas de saisie sur un dossier particulier

✓ **La réalisation d'études**

- l'auto saisine de la CLE pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'études

✓ **La création d'une structure porteuse dédiée**

- la création d'une structure porteuse réunissant l'ensemble des acteurs du bassin

✓ **La communication grand public**

- quels supports retenir : la facture d'eau, le site Internet, une lettre d'information, les bulletins municipaux, les foires et salons...